

1. Identification

Nom du produit : Spray germicide Sani-Prime™

Date de préparation : Le 1er juin 2017

L'utilisation recommandée du produit chimique et les restrictions d'utilisation :

Utilisation recommandée : Utiliser comme désinfectant sur des surfaces dures et non poreuses. Lire et comprendre l'étiquette complète avant d'utiliser. Utiliser uniquement selon les directives figurant sur l'étiquette. C'est une violation de la loi fédérale d'utiliser ce produit d'une manière non conforme aux directives figurant sur l'étiquette.

Restrictions d'utilisation : Pour un usage professionnel et hospitalier.

Fabricant/fournisseur : Nice-Pak/PDI, Inc.
Two Nice-Pak Park
Orangeburg, NY 10962-1376

Numéro de téléphone : 1-845-365-1700

Numéro de téléphone d'urgence : **PERS :** 1-800-633-8253 (au Canada)
1-801-629-0667 (international)

2. Identification des dangers

Classification selon le SGH :

Classification physique :	Classification en matière de santé :	Classification environnementale :
Liquide inflammable - Catégorie 3	Toxicité aiguë - Catégorie 4 Irritant oculaire - Catégorie 2A Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3	Aucune classification.

Éléments de l'étiquette :

Attention !



Avertissements de danger :

Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif par inhalation.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Mises en garde :

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'allumage. Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
Prenez des mesures pour prévenir les décharges d'électricité statique.
Évitez de respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols.
Se laver soigneusement après manipulation.
Porter une protection pour les yeux.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste : Consultez un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou prenez une douche.
EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin, si vous ne vous sentez pas bien.
En cas d'incendie : Utiliser du brouillard d'eau, de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone et du produit chimique sec pour l'éteindre.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Éliminer le contenu et le conteneur conformément aux réglementations locales et nationales.

Autres dangers : Pas d'autres risques connus.

3. Composition / information sur les composants

Nom chimique	No CAS	Concentration
Composants non dangereux	Mélange	35-45%
Alcool éthylique (éthanol)	64-17-5	25-35%
Isopropanol	67-63-0	20-30%
Chlorure de didécyltriméthylammonium	7173-51-5	<1%

4. Premiers soins

Description des mesures de premier secours :

Yeux : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant 15 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes pour s'assurer que le matériel est enlevé par le lavage. Enlever les lentilles de contact, si présentes, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer. Si l'irritation se poursuit, consultez immédiatement un médecin.

Peau : Aucuns premiers soins ne devraient être requis. Lavez la peau avec de l'eau. Obtenir de l'aide médicale si une irritation se développe ou persiste.

Inhalation : Si des symptômes se développent, amener la personne au grand air. Obtenez des soins médicaux si l'irritation ou d'autres symptômes persistent.

Ingestion : Rincez la bouche à l'eau. Ne pas provoquer le vomissement à moins que cela ne soit recommandé par un professionnel de la santé. Consulter un médecin si vous vous sentez mal.

Les symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et retardés : Le contact direct peut provoquer une irritation modérée des yeux. L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures et des effets sur le système nerveux central. L'ingestion de grandes quantités de liquide peut provoquer une irritation gastro-intestinale et des effets de dépression du système nerveux central tels que des étourdissements, de l'ivrognerie et de la somnolence.

Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial, si nécessaire : Aucune attention médicale et aucun traitement spécial sont requis dans des conditions normales d'utilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agent extincteur approprié (ou inapproprié) : Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone et du produit chimique sec.

Dangers précis découlant du produit chimique : Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent circuler le long des surfaces à des sources d'inflammation éloignées et provoquer un retour de flamme. La combustion peut produire des oxydes de carbone, d'azote et d'ammoniac. Les vapeurs inflammables peuvent être invisibles en plein jour.

Équipement personnel spécial et précautions pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé et des vêtements de protection complets. Maintenir au frais les conteneurs exposés au feu avec de l'eau. Contenir le ruissellement.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuez la zone de déversement et éloignez le personnel non protégé du site. Enlever toutes les sources d'inflammation telles que les flammes nues, l'équipement produisant des étincelles, les veilleuses, etc. Minimiser la génération d'électricité statique qui peut provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux. Portez des vêtements protecteurs appropriés selon la description de la section 8. Éviter d'inhaler les vapeurs ou la brume. Ventiler la zone avec un dispositif antidéflagrant.

Risques environnementaux : Éviter toute libération dans l'environnement. Signaler les déversements comme il est requis par les réglementations locales et fédérales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Couvrir avec un matériau absorbant inerte et recueillir dans un conteneur approprié pour l'élimination. Utiliser des outils et des équipements anti-étincelles.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec les yeux. Porter des vêtements et de l'équipement de protection comme décrit dans la Section 8. Éviter d'inhaler les vapeurs ou la brume. Utiliser avec une ventilation adéquate. Après usage, se laver les mains avec du savon et de l'eau. Tenir le produit loin de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toutes autres sources d'allumage. Ne pas fumer dans les zones d'entreposage ou d'utilisation. Garder les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Utiliser avec des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Reportez-vous à l'étiquette du produit pour plus d'informations sur l'utilisation et la manipulation. Suivez toutes les précautions relatives à la section 13 de la fiche signalétique (FS) lors de la manipulation de conteneurs vides.

Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités : Conserver dans un endroit frais et sec à l'écart des matériaux incompatibles. Ne pas entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Protégez le conteneur des dommages physiques. Garder les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Directives d'exposition :

Composants non dangereux	Pas de limite établie.
Alcool éthylique	1000 ppm - LECT, valeur TLV de l'ACGIH 1000 ppm - TWA, valeur PEL de l'OSHA
Isopropanol	200 ppm – MPT 400 ppm - LECT, valeur TLV de l'ACGIH 400 ppm - TWA, valeur PEL de l'OSHA
Chlorure de didécyldiméthylammonium	Pas de limite établie.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser une ventilation générale ou à aspiration localisée comme requis pour maintenir les niveaux d'expositions en dessous des limites d'exposition en milieu de travail. Utiliser un équipement et un câblage électriques antidéflagrants si nécessaire.

Mesures de protection individuelles, comme un équipement personnel de protection :

Protection respiratoire : Si les niveaux d'exposition sont dépassés, utiliser un respirateur pour vapeurs organiques approuvé. Le choix de protection respiratoire dépend du type de contaminant, de la forme et de la concentration. Choisir en conformité avec le protocole qui a été établi pour l'installation, les règlements locaux et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection de la peau : Utilisez des gants imperméables ou suivez les exigences de l'installation pour éviter le contact prolongé avec la peau.

Protection pour les yeux : Porter des lunettes de sécurité ou d'autres protections oculaires en conformité avec le protocole qui a été établi pour l'installation si des éclaboussures ou une exposition à des brouillards de pulvérisation sont possibles.

Autre : Aucune autre protection n'est requise dans des conditions normales d'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence : Liquide clair et incolore	Limites d'inflammabilité : LEI : 2,5% (isopropanol) LES : 19,0% (éthanol)
Odeur : Odeur d'alcool	Tension de vapeur : Non disponible.
Seuil olfactif : Sans objet.	Densité de vapeur : Non disponible.
pH : 11.08	Densité relative : 0.8974
Point de fusion/point de congélation : Non disponible.	Solubilité(s) : Soluble dans l'eau
Point/limites d'ébullition : 78 °C (172,4 °F) (éthanol)	Coefficient de partage (n-octanol-eau) : Non disponible.
Point d'éclair : 25 °C (77 °F)	Température d'auto-inflammation : 363 °C (685,40 °F) (éthanol)
Taux d'évaporation : Non disponible.	Température de décomposition : Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet.	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable sous des conditions de manipulation et d'entreposage normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : Tenir loin de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toutes autres sources d'allumage.

Substances incompatibles : Éviter le contact avec des agents oxydants forts et des tensioactifs anioniques.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone, d'azote et d'ammoniac.

11. Données toxicologiques

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Ce produit est susceptible de causer une irritation modérée des yeux basé sur des données d'essais de l'étude OPPTS 870.2400 concernant l'irritation oculaire aiguë qui a abouti à la catégorie II de toxicité.

Peau : Un contact prolongé peut causer une irritation minime avec de la sécheresse et la dermatite. Ceci est basé sur les données d'essai de l'étude d'irritation de la peau aiguë OPPTS 870.2500 qui a abouti à la catégorie IV de toxicité.

Inhalation : L'inhalation de brouillards ou de vapeurs de pulvérisation peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures, des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, de la confusion et d'autres effets du système nerveux central.

Ingestion : L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale et une dépression du système nerveux central avec des symptômes semblables à ceux décrits pour l'inhalation.

Effets chroniques : Aucun effet chronique connu.

Cancérogénicité : L'ingestion de boissons alcooliques est connue pour causer le cancer chez l'homme. La classification comme cancérogène ne s'applique pas à ce produit. Aucun des composants de ce produit n'est répertorié comme cancérogène ou soupçonné d'être cancérogène par l'OSHA, l'IARC et le NTP.

Effets sur la reproduction : Il a été démontré que l'ingestion répétée d'éthanol par les femmes enceintes affecte défavorablement le système nerveux central du fœtus, ce qui résulte au syndrome d'alcoolisme fœtal. Ces effets comprennent un retard mental et physique, des troubles de l'apprentissage, des déficiences motrices et linguistiques, des troubles du comportement et une petite tête. Ce produit ne devrait pas causer d'anomalies de la reproduction.

Effets mutagènes : Ce produit ne devrait pas provoquer d'activité mutagène.

Toxicité aiguë :

Les valeurs suivantes sont basées sur les données d'essai OPPTS :

DL50 orale du rat - > 2000 mg/kg ; DL50 dermal lapin - >5000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - > 0,55 - < 2,33 mg/L/4 h (sous forme de brouillard)

12. Données écologiques

Écotoxicité :

Éthanol : 96 h, CL50 tête-de-boule - 14,2 g/L ; 48 h CL50 Ceriodaphnia dubia - 5012 mg/L

Isopropanol : 96 h CL50 Bluegill (Lepomis macrochirus) - > 1400 mg/L ; 48 heures CE50 Daphnia - 13299 mg/L ; 72 heures CI50 Algues - 1000 mg/L

Chlorure de didécylidiméthylammonium : 96 h CL50 Poisson zèbre - 0,49 mg/L ; 48 h CE50 daphnia magna - 0,057 mg/L (M-Facteur aiguë : 10)

Ce produit est susceptible d'être nocif pour l'environnement aquatique. Les rejets dans l'environnement devraient être évités.

Persistance et dégradabilité : Chlorure de didécylidiméthylammonium : Facilement biodégradable. - 85% après 14 jours.

Potentiel de bioaccumulation : Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles.

Autres effets indésirables : Aucun autre effet indésirable n'est connu.

13. Données sur l'élimination du produit

Pour les conteneurs à usage unique : Ne pas réutiliser ou remplir à nouveau ce contenant. Offrir aux fins du recyclage. Si le recyclage n'est pas disponible, mettez-le dans la collecte des ordures.

Pour les conteneurs rechargeables : Rincer les conteneurs craqués ou brisés et offrir aux fins du recyclage. Si le recyclage n'est pas disponible, jeter les dans la poubelle.

Les conteneurs ou chemises vides peuvent conserver certains résidus de produits. Ne laissez pas ce matériel s'écouler dans les égouts / les réservoirs d'eau. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec le produit chimique ou le conteneur utilisé. Ce produit chimique et son conteneur doivent être éliminés de manière sécuritaire. S'en débarrasser selon les normes locales, fédérales et de l'état.

14. Informations relatives au transport

La règle suivante s'applique aux paquets intérieurs <= 5 L/1.3 Gal ; Poids brut du paquet <= 30 kg.

	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de dangers	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement
DOT des É.-U.	UN1987	Alcools, n.s.a. (contient de l'éthanol et de l'isopropanol), quantité limitée.	3	III	Sans objet.
IMDG	UN1987	Alcools, n.s.a. (contient de l'éthanol et de l'isopropanol), quantité limitée. PRODUIT NON EMBALLÉ POUR LE TRANSPORT AÉRIEN	3	III	Sans objet.
IATA	UN1987	Alcools, n.s.a. (contient de l'éthanol et de l'isopropanol), quantité limitée.	3	III	Sans objet.

Précautions spéciales : Aucune mesure de précaution spéciale n'est connue.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques du produit en question :

Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Agence de Protection Environnementale des Etats-Unis [United States Environmental Protection Agency, USEPA] et est soumis à certaines exigences

d'étiquetage en vertu de la loi fédérale des pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et informations sur les dangers requis pour les fiches signalétiques (FS) et pour les étiquettes au travail de produits chimiques non pesticides. Les informations sur les dangers requises sur l'étiquette du pesticide sont reproduites ci-après. L'étiquette du pesticide comprend également d'autres informations importantes, y compris le mode d'emploi.

**Étiquetage selon la loi fédérale américaine sur les insecticide, les fongicides et les rodenticides
« Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act (FIFRA) » :**

Garder hors de la portée des enfants

MISE EN GARDE

CONSEILS DE PRUDENCE

Dangers pour les humains et les animaux domestiques

AVERTISSEMENT. Cause des lésions importantes mais temporaires aux yeux. Nocif en cas d'inhalation ou d'ingestion. Ne pas mettre dans les yeux ou sur les vêtements. Porter des lunettes de sécurité. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher des gommages, d'utiliser du tabac ou d'utiliser les toilettes. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Danger physique ou chimique

Inflammable. Garder à l'écart de la chaleur et des flammes nues.

Quantité rapportable sous la section 103 CERCLA : Ce produit n'est pas assujéti à des exigences de déclaration dans le cadre de la loi CERCLA. Certains États ont des exigences de déclaration plus strictes. Rapporter tous les déversements conformément aux règlements locaux, de l'état et fédéraux.

SARA TITLE III :

Catégorie de danger pour la section 311/312 : Des effets aigus pour la santé, danger d'incendie

Produits chimiques toxiques, article 313 : Ce produit contient les produits chimiques suivants soumis à la section 313 du titre III de la SARA, les exigences en matière de rapports : aucun

Section 302 des substances extrêmement dangereuses (TPQ) : aucune

Statut EPA Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) : Ce produit est un produit homologué par l'agence de protection de l'environnement des États-Unis « Environmental Protection Agency (EPA) » #9480-10. Cependant, tous les ingrédients de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire de la loi réglementant les substances toxiques « Toxic Substances Control Act (TSCA). »

RÉGLEMENTATIONS D'ÉTATS :

Proposition 65 de Californie : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques dont le méthanol, qui est connu dans l'État de Californie pour causer des anomalies congénitales ou d'autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour plus d'informations, consultez le site www.P65Warnings.ca.gov.

RTK (droit de savoir) du Massachusetts : L'alcool éthylique et l'isopropanol sont répertoriés.

RTK (droit de savoir) de la Pennsylvanie : L'alcool éthylique et l'isopropanol sont répertoriés.

RTK du Rhode Island : L'alcool éthylique et l'isopropanol sont répertoriés.

RTK (droit de savoir) du New Jersey : L'alcool éthylique et l'isopropanol sont répertoriés.

RÈGLEMENTATIONS CANADIENNES

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les composants de ce produit sont répertoriés sur la Liste Intérieure des Substances (LIS) ou exemptés.

16. Autres informations

CLASSIFICATION SIMD : Santé – 2 Inflammabilité – 3 Danger physique - 0
Évaluations NFPA : Santé – 2 Inflammabilité – 3 Instabilité – 0

Historique de révision de la FS : Section révisée 2, 4, 15.

Date de préparation : Le 1er juin 2017

Date de la dernière révision : Le 27 avril 2017